

La municipalité veut la suspension de Girardin

Vevey ► Le socialiste Lionel Girardin ne démissionne pas de son poste de municipal de Vevey, indique son avocat, Ludovic Tirelli. Il compte toujours se défendre des reproches de conflits d'intérêts et d'enrichissement au travers de la Fondation Apollo qu'il présidait. Il tient bon, malgré ce nouveau poids: depuis hier, la municipalité souhaite désormais officiellement sa suspension.

Vendredi, le Ministère public est entré en scène en poursuivant Lionel Girardin sur le plan pénal, à la suite de la plainte du Conseil d'Etat qui s'est fondé sur les travaux du Contrôle cantonal des finances. Hier, cette plainte a eu pour effet de décider la municipalité de Vevey à déposer une requête de suspension auprès du Conseil d'Etat. Ainsi ce dernier

aura une nouvelle fois le dossier Girardin au menu de ses discussions. Il doit décider s'il empêche Lionel Girardin d'exercer son mandat, alors que celui-ci est en arrêt maladie depuis avril.

Le Conseil d'Etat aura à choisir la durée de la suspension, qui peut être d'une année au plus. La municipalité, quant à elle, demande six mois. Si une procédure pénale est toujours en cours à la fin de la période fixée, la suspension peut être renouvelée. La loi précise encore que des «motifs graves» doivent être présents pour suspendre un élu communal. Il peut s'agir de l'ouverture d'une instruction pénale pour un crime ou un délit, une incapacité durable, une absence prolongée, ou encore du fait d'être aux prises avec un conflit d'intérêts. **JÉRÔME CACHIN**